

RÈGLEMENT 01-274-76

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274)**

Vu les articles 89.2, 131 et 133 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Vu les articles 110.4 et 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

À la séance du 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. Le feuillet Z-3 de l'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est modifié par la subdivision de la zone 1533, au niveau de l'avenue de l'Esplanade, et de la création de la zone 1542;
2. L'annexe L de ce règlement est modifiée par l'ajout de la grille de zonage 1542;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A
Grille de zonage 1542

ANNEXE B
Feuillet Z-3 modifié

GDD : 1269570029

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement :	14 septembre 2026
Assemblée publique de consultation :	28 septembre 2026
Approbation par les personnes habiles à voter :	[date]
Adoption du règlement :	[date]
Approbation par le Service de l'urbanisme et de la mobilité :	[date] (DAxxxxxxxx)
Certificat de conformité :	[date]
Entrée en vigueur :	[date]
Publication :	[date]
